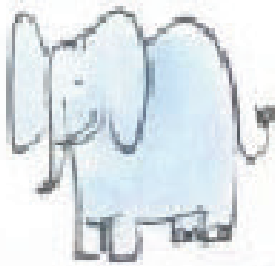


AUX PARENTS ÉTRANGERS

Comment fonctionne l'école primaire en Italie



Les 11 premières informations pour l'accueil de vos enfants

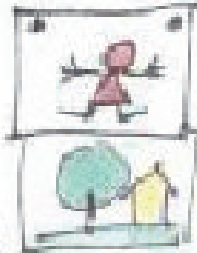


WAA WAA O WAA

WAA WAA O WAA
WAA WAA O WAA
WAA WAA O WAA



WAA WAA WAA
WAA WAA WAA



CIAO!



BIENVENUE
dans notre pays et dans nos écoles

Avant tout "Bienvenue" à vous, parents et enfants, bienvenue en Italie et dans nos écoles.

Vous trouverez dans cette brochure des informations sur l'école primaire.

Inscrivez vos enfants tout de suite, même si l'année scolaire est déjà commencée et rappelez-vous que tous les enfants ont le droit d'aller à l'école même s'ils ne sont pas en règle avec les formalités (ONU, Convention Internationale sur les Droits de l'Enfance, Art. 28 et DPR 394/99).





COMBIEN D'ANNÉES DURE L'ÉCOLE EN ITALIE ?

Crèche jusqu'à 3 ans

École maternelle de 3 à 6 ans

École primaire de 6 à 11 ans

Collège d'enseignement
secondaire

de 11 à 14 ans

Lycée après 14 ans

Le premier cycle d'instruction dure 8 ans :

- 5 années d'école primaire ;
- 3 années de collège d'enseignement secondaire.

L'école primaire est gratuite. C'est l'école qui fournit les livres ; les familles doivent seulement acheter les cahiers, les stylos, les tubes de peinture, etc.

Demandez aux enseignants la liste du matériel.

Nota Bene :

École maternelle

- peuvent s'inscrire les enfants qui auront 3 ans avant le 28 février de l'année scolaire de référence

École primaire

- peuvent s'inscrire en 1ère année les enfants qui auront 6 ans avant le 30 avril de l'année scolaire de référence.

SEGRETERIA

DEPART.	
SECRETARIA	100
PRODOTTORE	101
CAPO SEGRETERIA	102
CAPO SEGRETERIA	103





QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER POUR INSCRIRE VOS ENFANTS À L'ÉCOLE PRIMAIRE ?

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez remplir le formulaire que vous remettra le secrétariat.

Ce formulaire reportera la date de naissance de vos enfants et d'autres informations qui vous seront demandées.

Si vous possédez les documents suivants :

- certificat de naissance ;
- certificat de vaccination ;
- déclaration de la classe fréquentée dans le pays d'origine ;

vous pouvez les remettre au secrétariat.

Au cas où vous n'auriez pas ces documents, vous devrez déclarer sous votre propre responsabilité, la classe fréquentée par votre enfant dans votre pays d'origine.

Au moment de l'inscription l'on remplit les formulaires pour :

- le choix du type d'école (voir chapitre 3) ;
- l'enseignement de la religion catholique (voir chapitre 6) ;
- l'inscription à la cantine scolaire (voir chapitre 4) ;

Si vous n'avez pas le certificat de vaccination, adressez-vous à l'Azienda Sanitaria Locale (ASL) de Sondrio – via N. Sauro 33 qui vous dira ce que vous devez faire.



BUON GIORNO!





ÉCOLE À “ PLEIN TEMPS ” OU “TEMPS NORMAL” ?

De nombreuses écoles offrent deux possibilités d'emploi du temps et d'organisation scolaire ; les parents peuvent choisir entre :

- **la classe à “ plein temps ” :**

40 heures par semaine du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. (27 heures obligatoires + 3 heures facultatives + 10 heures de cantine)

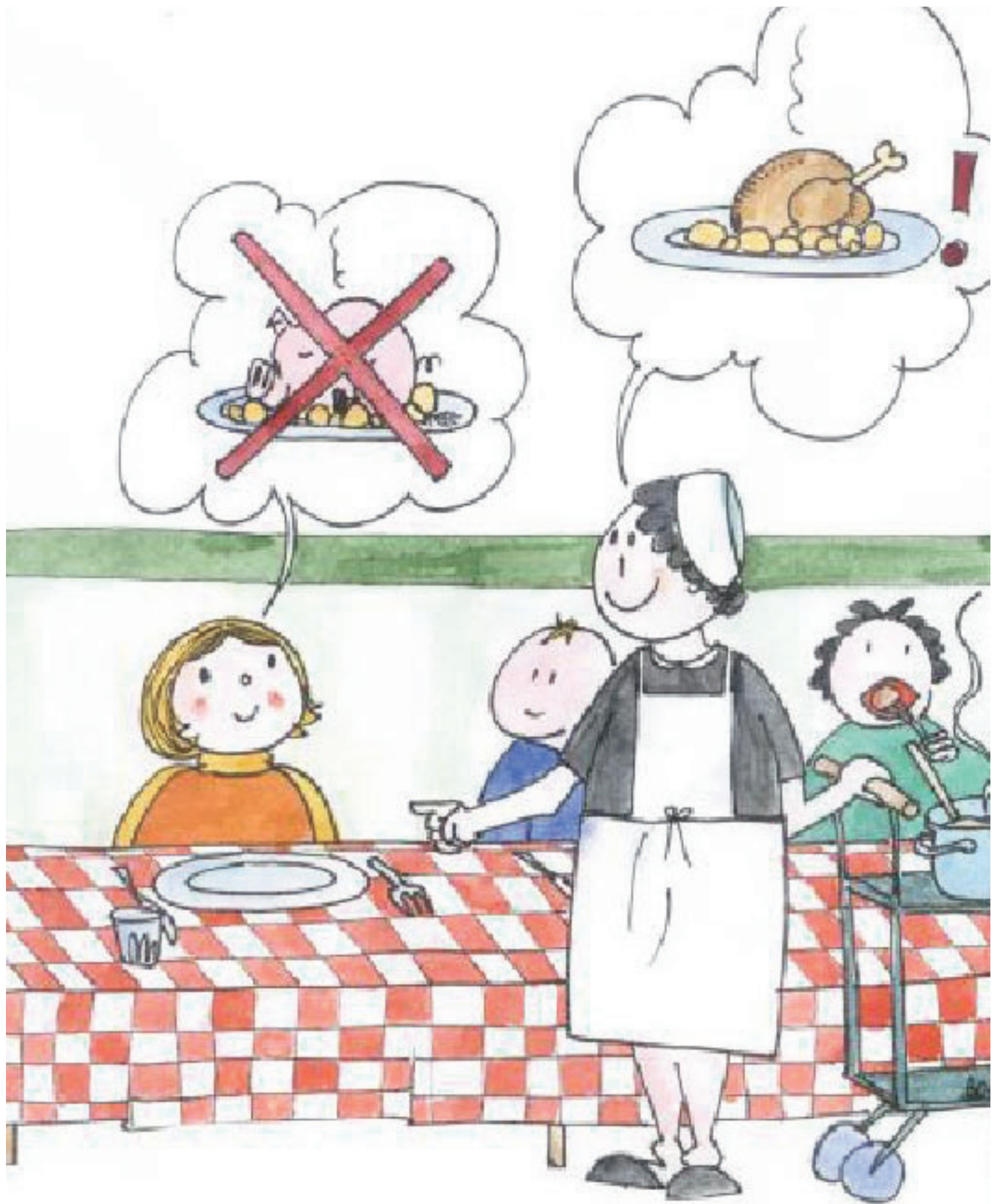
- **la classe à “temps normal” :**

27 ou 30 heures par semaine : 27 heures sont obligatoires, 3 sont facultatives. L'emploi du temps hebdomadaire (1, 2, 3 ou 4 après-midi) est établi par chaque école.

La cantine n'est pas obligatoire.

La ponctualité est importante.

Demandez sans tarder l'emploi du temps de la classe de votre enfant.



4

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS À LA CANTINE ?

Dans certaines écoles, il existe un service de restauration scolaire. Les parents paient pour le repas une somme qui diffère selon le revenu familial.

Il est possible de demander une diète spéciale pour des raisons de santé ou Religieuses en présentant une documentation opportune.

Pour s'inscrire à la cantine, il faut remplir le formulaire délivré par le Secrétariat de la Mairie.

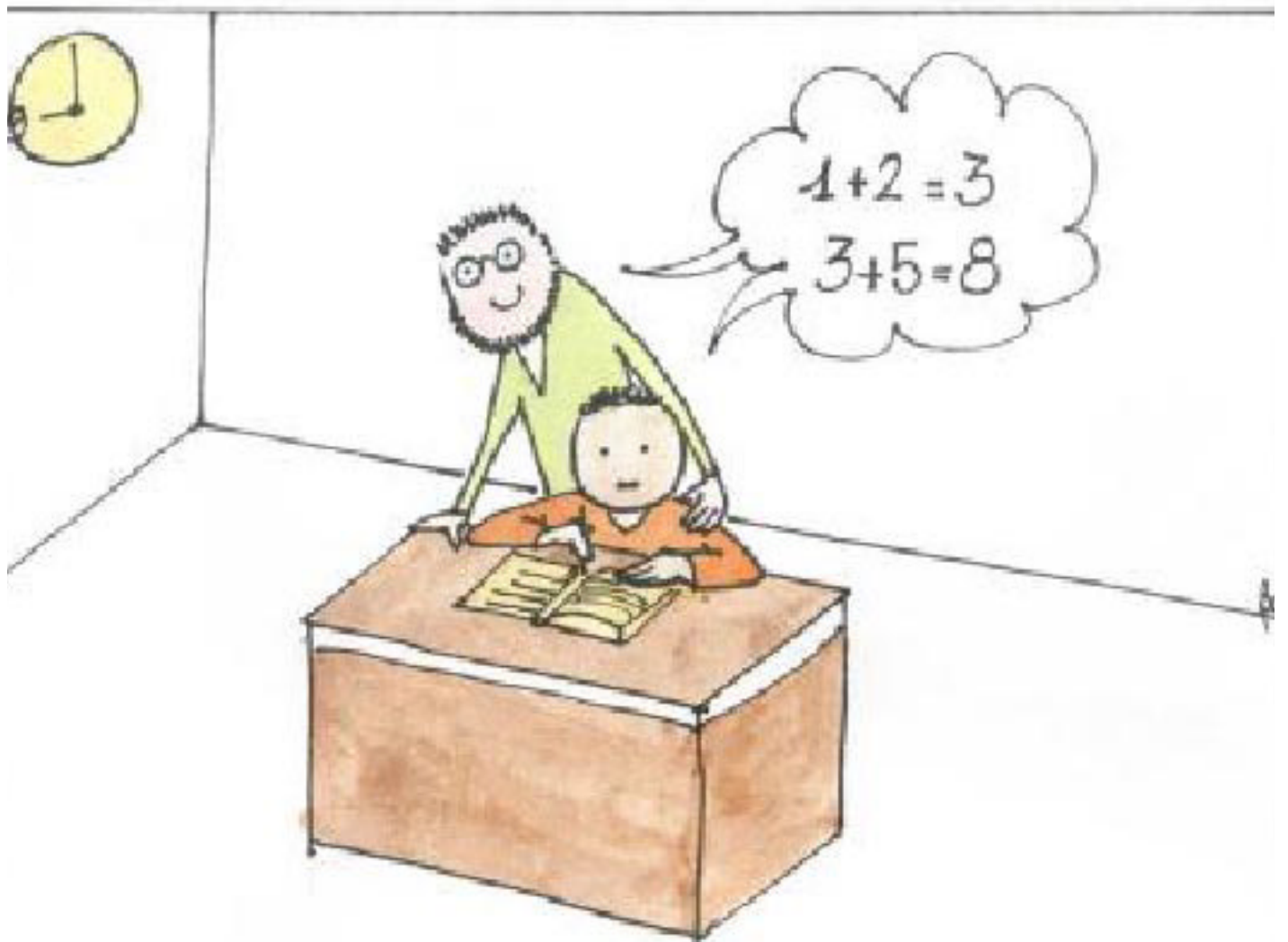
Si les parents sollicitent la réduction du montant de la cantine, ils devront certifier sur l'honneur leur revenu familial.

Les parents doivent présenter leur carte d'identité (ou leur passeport).

Il faut remettre au secrétariat de l'école :

- le formulaire 101 ou 740 ;
- la demande de diète spéciale pour raisons de santé ou religieuses.

Pour toutes questions ou pour tout autre problème s'adressez à l'Ufficio Istruzione Del Comune di Sondrio via Perego 1, tel- 0342/ 526262



5

SI LES PARENTS COMMENCENT À TRAVAILLER DE BONNE HEURE ET FINISSENT TARD ?

Pour aider les parents, certaines écoles proposent des activités avant l'entrée des classes.

Toutes les informations sur la demande à présenter vous seront données au secrétariat de l'école.

6

L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE OU UN CHOIX ALTERNATIF?

Deux heures par semaine sont prévues pour l'enseignement de la religion catholique.

Au moment de l'inscription, les parents doivent déclarer s'ils décident :

Opter

ne pas opter

pour cette matière d'enseignement. Si les parents décident de ne pas opter pour l'étude de la religion catholique, leurs enfants devront choisir entre 2 possibilités :

- activités pédagogiques et formatives ;
- sortie de l'école.



... QUEL EST LE CALENDRIER SCOLAIRE ?

L'école dure 9 mois environ.

Elle commence vers la mi-septembre et finit à la mi-juin.

Il y a deux périodes de vacances :

- deux semaines à Noël (généralement du 23 décembre au 6 janvier) ;
- une semaine environ, à Pâques (en mars ou en avril).

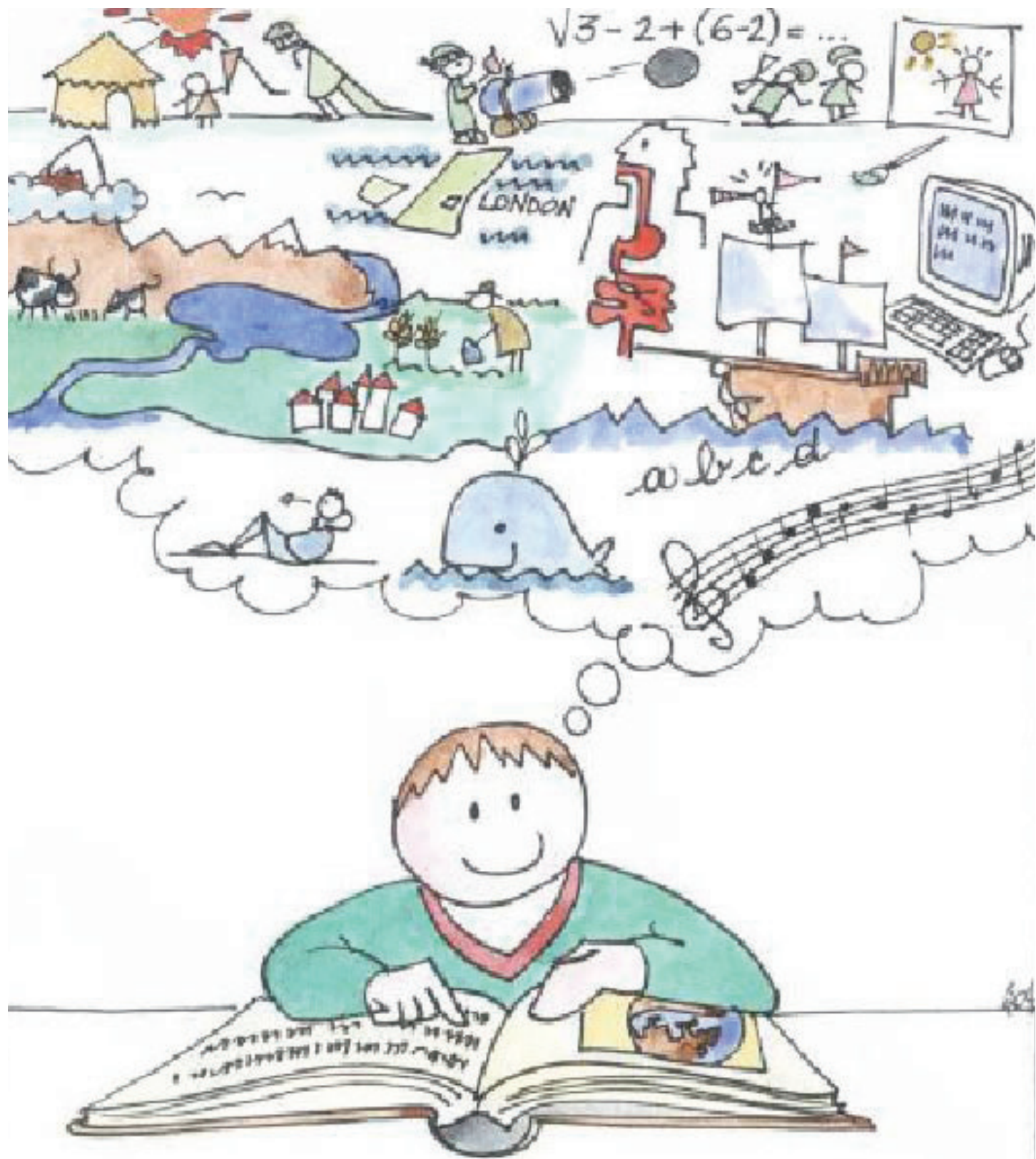
D'autres jours de vacances sont distribués pendant l'année scolaire et dépendent des décisions de chaque école.

L'école vous informera en vous vous remettant un calendrier annuel.

ABSENCES



Les absences doivent toujours être justifiées par les parents.
L'élève doit toujours présenter une justification signée des parents
lorsqu'il rentre à l'école en retard et lorsqu'il doit sortir avant la
fin des cours il doit se faire prendre par un parent.



8

CE QU'APPRENNENT LES ENFANTS À L'ÉCOLE.

Les enfants étudient à l'école primaire :

- italien
- mathématiques
- sciences
- histoire
- géographie
- technologie et informatique
- anglais
- dessin (art et image)
- gymnastique (éducation physique)
- éducation musicale (chant et musique)

9

COMMENT SONT ÉVALUÉS LES RÉSULTATS SCOLAIRES ?

L'année scolaire est divisée en deux parties (2 septembre à janvier et de février à juin).

En janvier et en juin les enseignants établissent les résultats scolaires de l'élève et préparent un "t" familles.



10

À QUOI SERVENT LES RÉUNIONS ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS ?

Les enseignants rencontrent régulièrement les parents pour parler du programme de la classe, de leurs élèves, de leurs difficultés et de leurs progrès.

Ces moments de rencontre sont très importants car l'école et la famille peuvent collaborer à l'éducation des enfants et à leur bonne intégration.

Entretiens

Chaque enseignant communique aux parents le jour où ils pourront venir pour parler de leur enfant, avec la participation, si nécessaire, d'un médiateur linguistique.

Les parents peuvent aussi, de leur part, solliciter un entretien avec les enseignants.

Si vous désirez parler de votre enfant, sollicitez sans tarder un entretien avec les enseignants.



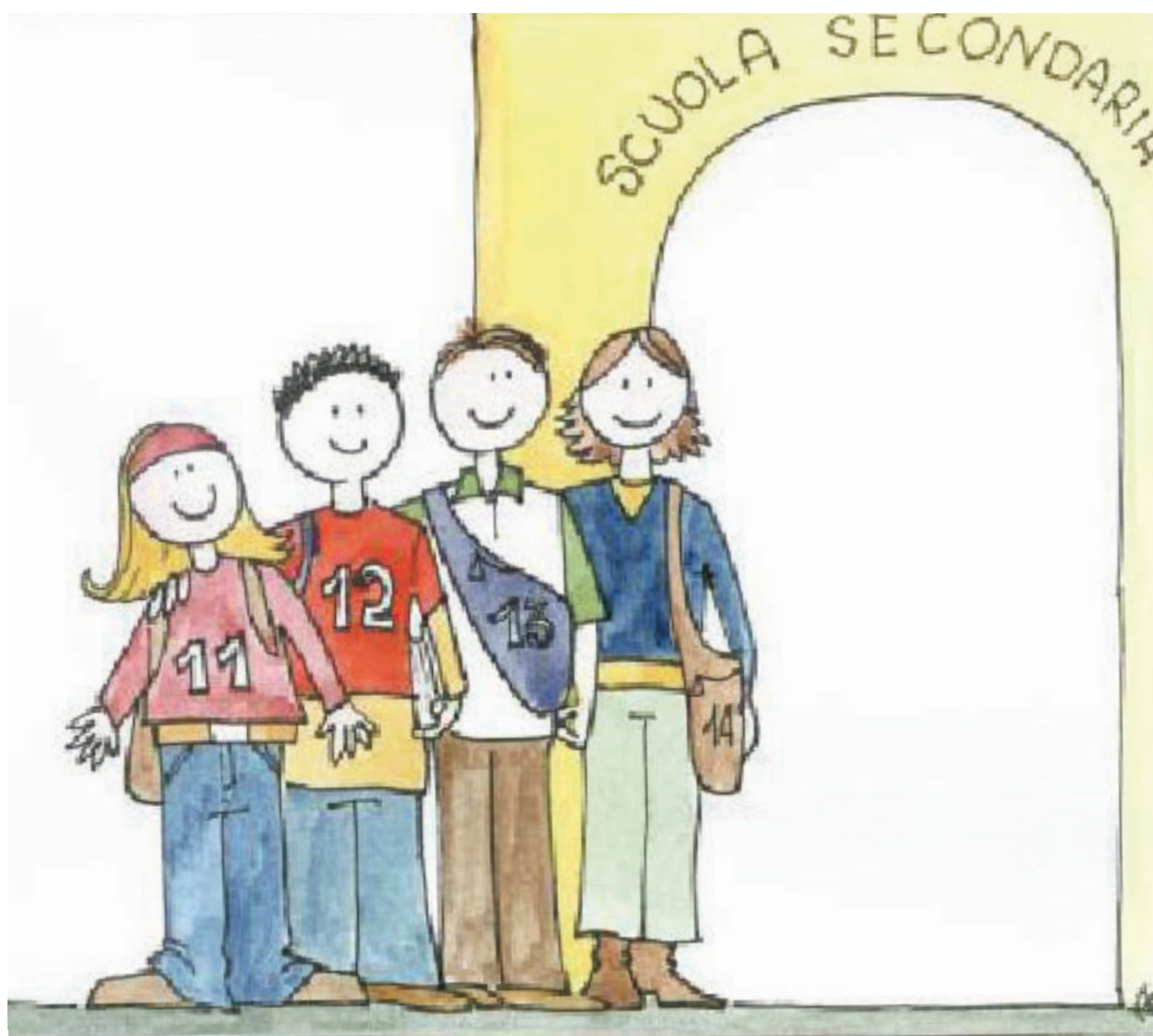


SI VOTRE ENFANT NE SAIT PAS L'ITALIEN ?

Pour aider votre enfant à s'intégrer dans la classe et pour lui enseigner l'italien, les enseignants organiseront des moments personnalisés et des activités d'enseignement où votre enfant apprendra à parler et à écrire dans sa nouvelle langue.

AUX PARENTS ÉTRANGERS

Comment fonctionne le collège d'enseignement secondaire en Italie



Les 10 premières informations pour l'accueil de vos enfants

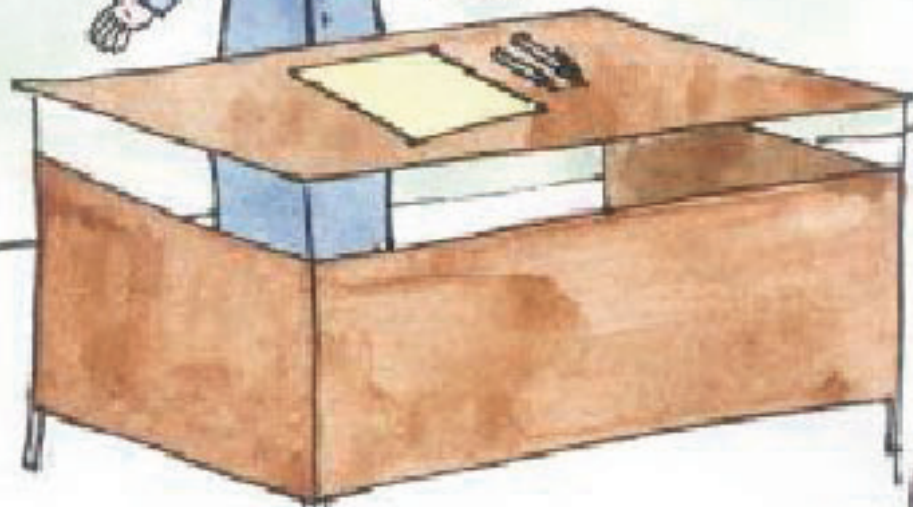
BIENVENUE
dans notre pays et dans nos écoles

Avant tout "Bienvenue" à vous, parents et enfants,
bienvenue en Italie et dans nos écoles.
Vous trouverez dans cette brochure des informations sur le
collège d'enseignement secondaire.

*Inscrivez vos enfants tout de suite, même si l'année scolaire
est déjà commencée et rappelez-vous que tous les enfants
ont le droit d'aller à l'école même s'ils ne sont pas en règle
avec les formalités (ONU, Convention Internationale sur les
Droits de l'Enfance, Art. 28 et DPR 394/99).*



BUON GIORNO!





COMBIEN D'ANNÉES DURE L'ÉCOLE EN ITALIE ?

Crèche jusqu'à 3 ans

École maternelle de 3 à 6 ans

École primaire de 6 à 11 ans

Collège d'enseignement
secondaire

de 11 à 14 ans

Lycée après 14 ans

Le premier cycle d'instruction dure 8 ans :

- 5 années d'école primaire ;
- 3 années de collège d'enseignement secondaire.

Avec examen final.

L'inscription à l'école est gratuite. Les livres ne sont pas gratuits et doivent être achetés par les familles. Les familles doivent également acheter le matériel scolaire (cahiers, stylos, crayons de couleurs, etc.).

Les élèves qui ont des difficultés économiques peuvent obtenir en prêt les livres pour l'année scolaire.

Renseignez-vous au secrétariat de l'école.





QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER POUR INSCRIRE VOS ENFANTS AU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ?

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez remplir le formulaire que vous remettra le secrétariat.

Ce formulaire reportera la date de naissance de vos enfants et d'autres informations qui vous seront demandées.

Si vous possédez les documents suivants :

- certificat de naissance ;
 - certificat de vaccination ;
 - déclaration de la classe fréquentée dans le pays d'origine ;
- vous pouvez les remettre au secrétariat.

Au moment de l'inscription l'on remplit les formulaires pour :

- le choix du type d'école;
- l'enseignement de la religion catholique;

Si vous n'avez pas le certificat de vaccination, adressez-vous à l'assistant médical de l'école qui vous dira ce que vous devez faire.





QUEL TYPE DE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ?

De nombreuses écoles offrent deux possibilités d'emploi du temps et d'organisation scolaire ; les parents peuvent choisir entre :

- **l'école à "temps normal" :**

30 heures par semaine, obligatoires ,du lundi au samedi de à .

- **l'école à "temps prolongé" :**

prévoit le temps consacré aux repas de 3 heures de à .

Demandez sans tarder l'emploi du temps de la classe de votre enfant.



4

L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE OU UN CHOIX ALTERNATIF ?

Une heure par semaine est prévue pour l'enseignement de la religion catholique.

Au moment de l'inscription, les parents doivent déclarer s'ils décident :

d'opter

ou

de ne pas opter

pour cette matière d'enseignement.



QUEL EST LE CALENDRIER SCOLAIRE ?

L'école dure 9 mois environ.

Elle commence vers la mi-septembre et finit à la mi-juin.

Il y a deux périodes de vacances :

- deux semaines à Noël (généralement du 23 décembre au 6 janvier) ;
- une semaine environ, à Pâques (en mars ou en avril).

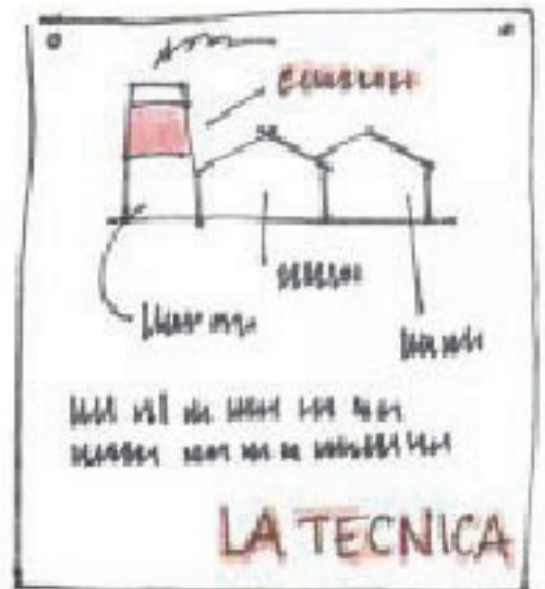
D'autres jours de vacances sont distribués pendant l'année scolaire et dépendent des décisions de chaque école.

L'école vous communiquera les vacances avec un avis sur le carnet de correspondance de votre enfant.

Absences

Les absences doivent toujours être justifiées par les parents.

L'élève doit toujours présenter une justification signée des parents lorsqu'il rentre à l'école en retard et lorsqu'il doit sortir avant la fin des cours il doit se faire prendre par un parent.





CE QU'APPRENNENT LES ENFANTS À L'ÉCOLE.

L'école guide les élèves dans un parcours scolaire de trois ans pour atteindre les objectifs suivants :

- Agrandir les connaissances à travers l'étude des matières de base
- Atteindre une méthode valide d'étude
- Être autonomes et responsables
- Être capables de choisir l'école supérieure la plus adaptée
- Être éduqués à la paix et à la solidarité
- Être attentifs à la santé, à la sécurité, au milieu

Les enfants étudient au collège d'enseignement secondaire :

- italien
- anglais
- seconde langue communautaire
- histoire
- géographie
- mathématiques
- sciences
- technologie
- informatique
- musique
- art et image
- éducation physique et sportive





COMMENT SONT ÉVALUÉS LES RÉSULTATS SCOLAIRES ?

L'année scolaire est divisée en deux parties (2 quadrimestres) : de septembre à janvier et de février à juin.

En janvier et en juin les enseignants établissent une évaluation sur la base des résultats scolaires de l'élève et préparent un "bulletin scolaire" qui est remis aux familles.

Chaque enfant possède son "dossier" de compétences, rempli par les enseignants, les parents et l'élève.

Des devoirs en classe permettent d'évaluer le 1er et le 2ième quadrimestre de chaque élève.



8

À QUOI SERVENT LES RÉUNIONS ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS ?

Les enseignants rencontrent régulièrement les parents pour parler du programme de la classe, de leurs élèves, de leurs difficultés et de leurs progrès.

Ces moments de rencontre sont très importants car l'école et la famille peuvent collaborer à l'éducation des enfants et à leur bonne intégration.

Entretiens

Chaque enseignant communique aux parents le jour où ils pourront venir pour parler de leur enfant.

Les parents peuvent aussi, de leur part, solliciter un entretien avec les enseignants.

Dans quelques cas il est prévu la présence de médiateurs linguistiques.



fx

9

SI VOTRE ENFANT NE SAIT PAS L'ITALIEN ?

Pour aider votre enfant à s'intégrer dans la classe et pour lui enseigner l'italien, les enseignants organiseront des moments personnalisés et des activités d'enseignement où votre enfant apprendra à parler et à écrire dans sa nouvelle langue.

Certaines écoles ont des enseignants spécialisés qui s'occupent d'apprendre l'italien aux enfants étrangers en constituant de petits groupes.

10

QUE SONT LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ENFANTS ?

Les élèves sont tenus à se présenter à l'école avec le matériel nécessaire, avec les justifications en cas d'absences ; ils doivent soigner l'hygiène de leur personne et de l'habillement, respecter les compagnons, les enseignants et les milieux de l'école. Garçons et filles ont les mêmes droits, ils ont tous le droit d'être écoutés, instruits et suivis dans le parcours de formation.

SI VOUS VOULEZ EN SAVOIR D'AVANTAGE

Ne vous inquiétez pas !

Il y a en effet des centres qui peuvent vous donner des conseils pratiques :

- CMAI

Centro Multifunzionale Accoglienza Immigrati

Via Lavizzari 4 – SONDRIO

Tel. 0342 211554

- CTP

Centro Territoriale Permanente

Via Diego Gianoli 15 – SONDRIO

- Ufficio Scolastico Provinciale

Via Nazario Sauro 64 – SONDRIO

Tel. 0342 541111

Naturellement il y'a des parents étrangers qui peuvent vous aider!!!

PER VOUS LES PARENTS

Pour vous les parents, la possibilité de vous inscrire au CTP (Centre Territorial Permanent pour l'instruction et la formation des adultes) pour apprendre la langue italienne, les connaissances de base et les capacités nécessaires pour vivre dans une société en grande transformation.

Pour vous inscrire il faut remplir un formulaire donné par le Secrétariat et y joindre votre permis ou carte de séjour ou votre visa valable.

Le CTP (Centre Territorial Permanent pour l'instruction et la formation des adultes) se trouve chez le Collège « Scuola Media statale F. Sassi e L. Torelli », 16, Rue Gianoli à Sondrio (tél. 0342510868).

